VILLE DE NOISIEL

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS SECTEUR DES MARCHES PUBLICS

REF: CN

DEC2016

0 0 4 4

DECISION

OBJET: CONCLUSION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-1 RELATIF AU REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CRECHE FAMILIALE ET DE LA MAISON POUR TOUS DES DEUX PARCS DE LA VILLE DE NOISIEL – LOT N°1/DEMOLITION-GROS OEUVRE - CARRELAGE

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 20, 26 et 28,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision N°DEC2014_0199 du 24 septembre 2014 portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2014/049 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs, et notamment le Lot n°1-Démolition, gros œuvre, carrelage, conclu avec la Société BATICIBLE pour un montant de 128.000,00 € HT soit 153.600,00 € TTC.,

VU la décision N°DEC2015_0090 du 27 mai 2015 portant sur la conclusion de l'avenant n°1 au marché public susvisé, d'un montant en plus-value de 19.685,00 € HT soit 23.622,00 € TTC,

CONSIDERANT qu'il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires suite à la découverte de matériaux amiantés,

CONSIDERANT en conséquence que la durée de la location de la base vie modulaire doit être prolongée, qu'îl convient d'entériner par voie d'avenant les modifications ainsi apportées,

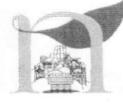
CONSIDERANT que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération « réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs », dont la valeur ne dépasse pas 5.000.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1: Il est conclu avec la Société BATICIBLE, sise 31 rue de Rosny 94120 FONTENAY SOUS BOIS, l'avenant n°2 au marché public de travaux n°2014/049-1 relatif au réaménagement de

1/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

Suite de la décision N°2016

portant sur la conclusion de l'avenant n°2 au marché public de travaux n°2014/049-1

l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs - Lot n°1 : Démolition, gros œuvre, carrelage, d'un montant en plus-value de 6.680,00 € H.T. (soit 8.016,00 € T.T.C.), portant le nouveau montant global du marché à 154.365,00 € H.T. (soit 185.238,00 € T.T.C).

ARTICLE 2: Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n° 2009-005 « restructuration de l'ancienne crèche familiale ».

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le

- 9 MARS 2016

Le Maire.

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 1 0 MARS 2016

1 0 MARS 2016

Affiché le

Notifié le

Publié le

1 0 MARS 2016

2/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2



DEC 3016_0044

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE₁₀

AVENANT N°2 AU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-1

	A - Identification du	pouvoir	adjudicat	eur.
--	-----------------------	---------	-----------	------

Ville de Noisiel, M. le maire, 26 place Emile Menier, Bp35, 77426 Marne-la-Vallée Cedex 2, Tél.: 01-60-37-73-73,

Courriel: marches@mairie-noisiel.fr

B - Identification du titulaire du marché public.

Société BATICIBLE 5, rue Marcel Dassault 93360 NEUILLY PLAISANCE

C - Objet du marché public.

Objet du marché public :

Travaux de réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des 2 parcs — Lot 1 / Démolition, gros œuvre, carrelage

- Montant initial du marché public :
 - Taux de la TVA : 20 %
 - Montant HT: 128.000,00 €
 - Montant TTC: 153.600,00 €

D - Objet de l'avenant n°2

Modifications introduites par le présent avenant :

Extension de la location de la base de vie modulaire

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

☐ NON

 \boxtimes

OUI

EXE10 - Avenant n°2

(marché public de travaux n°2014/049-1)

Page:

1 2

Montant de l'avenant n°2 (conformément aux devis n°2 du 10 juillet 2015 et n°3 du 12 novembre 2015 en annexe) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 6.680,00 €

Montant TTC: 8.016,00 €

Rappel: Montant de l'avenant n°1 (conformément au devis du 23 avril 2015 en annexe):

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 19.685,00 €

Montant TTC: 23.622,00 €

Nouveau montant du marché public (montant initial + avenant n°1 + avenant n°2) :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 154.365,00 €

■ Montant TTC: 185.238,00 €

Autres incidences de l'avenant :

Sans objet

Nom, prénom et qualité du signataire (*)

Lieu et date de signature

CHERTUS ANAICA

GERAL

A NAILLY TOUSANCE

1, rue Marcel Dassant - 2000 MEULUY PLAISANCE

Tel.: 01. 58. 02. 02. 69. Fax; pr. 58. 02. 02. 65.

E-mail delucible Dorange. It

N° Siret. 327 088 823 00041

F - Signature du pouvoir adjudicateur.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

A Norshel

. le 1 4 MARS 2016

Le Maire,

Daniel VACHEZ.